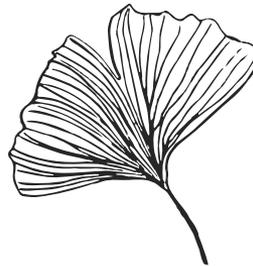


Comité syndical

*Séance d'information du 23 juin 2025
18h30*



1. *Désignation d'un secrétaire de séance (rapport 2025-06-01)*
2. *Approbation du procès-verbal des séances du 31 mars 2025 (rapport 2025-06-02)*
3. *Nouvelle répartition du capital social de la société publique locale SPL-Xdemat (rapport 2025-06-03 et annexe)*
4. *Evolution de la cotisation à compter de 2026 (rapport 2025-06-04)*
5. Modification du SRADDET *(rapport 2025-06-05)*
6. Retour sur les avis émis sur les projets, plans et programmes
7. Retour sur les Rencontres Nationales des SCoT
8. Questions diverses

5. Modification du SRADDET

Projet de modification du SRADDET Grand Est



Prise en compte

Compatibilité

2 axes (inchangés depuis 2019)

1. Changer de modèle pour un développement vertueux de nos territoires
2. Dépasser les frontières et renforcer la cohésion pour un espace européen connecté

5 chapitres (inchangés depuis 2019)

1. Climat, air, énergie
2. Biodiversité et gestion de l'eau
3. Déchets et économie circulaire
4. Gestion des espaces et urbanisme
5. Transports et mobilités

4 annexes

1. Plan régional de prévention et de gestion des déchets
2. Annexe investissement du PRGPD
3. Évaluation environnementale
4. Nouvelle cartographie de la Trame Verte et Bleue

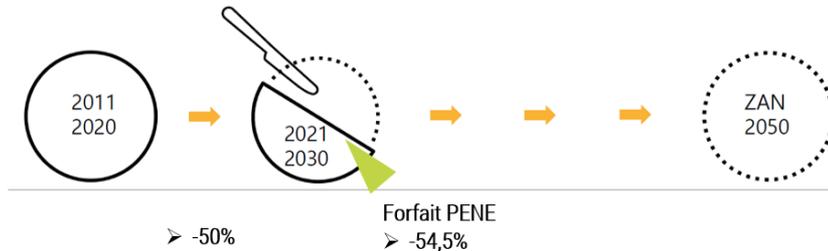
Projet de modification du SRADDET Grand Est



- Une note technique proposée à l'échelle de l'InterSCoT Grand Est
 - Observations sur la forme du fascicule : demande d'ajustement de l'énoncé des objectifs selon les cibles (SCoT, PLU(i), PCAET...)
 - Observations sur le fond : demande de reprise de l'écriture de certaines règles (n°3, 7, 8, 17, 22...)
 - Observations sur la **règle n°16 : Sobriété foncière « Atteindre le Zéro Artificialisation Nette en 2050 »**

- Une proposition faite aux EPCI du SCoT des Territoires de l'Aube d'une trame d'avis commune Syndicat DEPART / EPCI
 - Présentée aux Présidents des EPCI membres le 5 mai 2025
 - Examinée et validée par le Bureau syndical le 6 mai 2025

La règle n°16



PENE actés pour le territoire du SCoT :

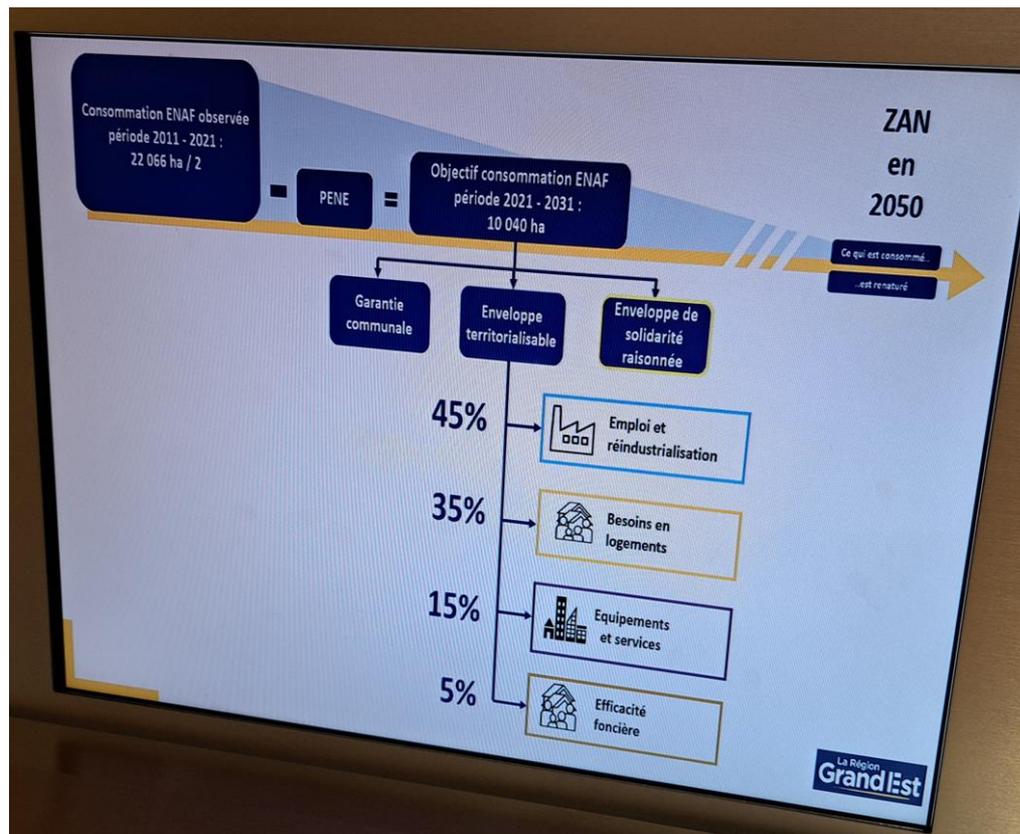
- Liste 1 : centre de stockage de Morvilliers (10 ha)
- Liste 2 : centre ANDRA, Pôle européen du chanvre (48 ha), poste électrique Arcis bis RTE

Enveloppe allouée à la Région Grand Est = 10 041 ha (45,5% de la consommation passée)

- **ENVELOPPE D'ÉQUITÉ TERRITORIALE = 1 000 ha** pour les projets d'envergure régionale
 - Forfait pour des projets de développement économique en faveur de l'emploi et de la réindustrialisation, d'équipements ou d'infrastructures majeurs, etc...
 - Renvoi à l'avis de la Conférence régionale de gouvernance de la politique de réduction de l'artificialisation des sols pour déterminer une typologie de projets retenus selon critères à définir
 - Pré-fléchage des territoires soumis à une forte pression immobilière sous l'effet des dynamiques transfrontalières (proximité Luxembourg, Belgique, Allemagne, Suisse)
 - ◆ **Les territoires situés à proximité de l'Île-de-France pouvant être soumis à des pressions extrarégionales côté ouest de la Région ne sont pas mentionnés**

- ENVELOPPES TERRITORIALES = 9 041 ha restants

- Périmètres de territorialisation :
 - 36 SCoT + 24 EPCI
- Méthode de territorialisation : 4 critères pour l'application d'un modèle statistique
 1. Emploi et réindustrialisation
 2. Besoins en logements
 3. Développement urbain : équipements et services
 4. Efficacité foncière
- Application du principe de la garantie communale (1 ha/commune)
 - 27 territoires concernés (sur 60)



Énoncé de la règle :

Règle 16 : Atteindre le Zéro Artificialisation Nette en 2050

Le tableau ci-après définit la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers (ENAF) de la Région Grand Est pour la période 2021-2030 dans l'objectif d'atteindre le ZAN en 2050. Il détermine pour chaque territoire identifié, une cible de consommation d'ENAF. Les SCoT ou à défaut les PLU(i) et cartes communales déterminent leurs objectifs de consommation d'espace pour la décennie 2021-2030, en compatibilité avec cette cible.

SCoT	Enveloppe 2021-2030 (en ha)
SCOT MULTIPOLE SUD LORRAINE	657
SCOT ADEVA PAYS VITRYAT	100
SCOT DE L'AGGLOMERATION THIONVILLOISE	338
SCOT BANDE RHENANE NORD	90
SCOT CHALONS-EN-CHAMPAGNE	98
SCOT COLMAR-RHIN-VOSGES	299
SCOT DE COMMERCE-VOID-VAUCOULEURS	54
SCOT DE LA BRUCHE-MOSSIG	180
SCOT DE LA REGION REMOISE	438
SCOT DE L'AGGLOMERATION MESSINE	523
SCOT DE L'ARRONDISSEMENT DE SARREBOURG	102
SCOT DE L'ARRONDISSEMENT DE SARREGUEMINES	149
SCOT DE SEINE EN PLAINE CHAMPENOISE	79
SCOT DE SELESTAT ALSACE CENTRALE	126
SCOT D'EPERNAY ET SA REGION	112

SCOT DES TERRITOIRES DE L'AUBE	363
SCOT DES VOSGES CENTRALES	154
SCOT DU NORD HAUTE-MARNE	119
SCOT DU PAYS BARROIS	100
SCOT DU PAYS DE BRIE ET CHAMPAGNE	96
SCOT DU PAYS DE CHAUMONT	151
SCOT DU PAYS DE LANGRES	141
SCOT DU PAYS DE SAINT-LOUIS ET DES TROIS FRONTIERES	149
SCOT MONTAGNE VIGNOBLE RIED	56
SCOT NORD 54	177
SCOT NORD ARDENNES	286
SCOT PAYS THUR DOLLER	130
SCOT PIEMONT DES VOSGES	142
SCOT REGION DE SAVERNE	136
SCOT REGION DE STRASBOURG (SCOTERS)	750
SCOT REGION MULHOUSIENNE	401
SCOT RHIN-VIGNOBLE-GRAND-BALLON	103
SCOT SUD ARDENNES	254
SCOT SUNDGAU	108
SCOT VAL DE ROSSELLE	186
SCOTAN	290

36 SCoT : 7 637 ha

EPCI	Enveloppe 2021-2031 (en ha)
CA de Saint-Dié-des-Vosges	<u>80</u>
CA du Grand Verdun	<u>32</u>
CC Argonne-Meuse	<u>38</u>
CC Bruyères-Vallons des Vosges	<u>34</u>
CC Côtes de Meuse Woëvre	<u>25</u>
CC de Damvillers Spincourt	<u>41</u>
CC de la Porte des Vosges Méridionales	<u>37</u>
CC de la Région de Rambervillers	<u>30</u>
CC de l'Aire à l'Argonne	<u>47</u>
CC de l'Argonne Champenoise	<u>60</u>
CC de l'Ouest Vosgien	<u>70</u>
CC des Ballons des Hautes-Vosges	<u>21</u>
CC des Hautes Vosges	<u>32</u>
CC des Vosges côté Sud Ouest	<u>60</u>
CC du District Urbain de Faulquemont (DUF)	<u>42</u>
CC du Pays de Montmédy	<u>25</u>
CC du Pays de Stenay et du Val Dunois	<u>41</u>
CC du Pays d'Etain	<u>26</u>
CC du Sammiellois	<u>19</u>
CC du Saulnois	<u>128</u>
CC du Territoire de Fresnes en Woëvre	<u>32</u>
CC Gérardmer Hautes Vosges	<u>25</u>
CC Terre d'Eau	<u>45</u>
CC Val de Meuse - Voie Sacrée	<u>25</u>

24 EPCI : 1 015 ha

Total = 8 652 ha

(389 ha non attribués)

- Variation du taux d'effort :
 - Jusqu'à -85% pour certains territoires (-75% pour le SCoT des Territoires de l'Aube)
 - Bénéfice jusqu'à +50% pour certains territoires

- SCoT des Territoires de l'Aube : 363 ha
 - ❖ Pour un territoire de 352 communes pouvant prétendre à la garantie communale, comment faire projet avec 11 ha ?

▪ Méthode de territorialisation : 4 critères qui questionnent

1. Emploi et réindustrialisation

- Un critère basé sur un seul secteur de l'économie, alors que d'autres pans sont susceptibles d'être consommateurs de foncier (logistique, transports, centres de stockage de données...) dans nos territoires en proximité de l'Île-de-France, et que le secteur de l'industrie bénéficie en parallèle d'opportunités de recyclage foncier jugées significatives au niveau national, qui sont une réalité en RGE
- Une tradition industrielle pour le bassin d'emploi troyen, mais qui ne se traduit plus dans les chiffres de l'économie « productive » (cf emplois industriels sur les derniers millésimes) puisque la reconversion économique vers le tertiaire est effective depuis les années 1990, alors même que notre bassin d'emploi est fléché comme territoire à fort potentiel de réindustrialisation au niveau national (étude Bpi France Le Lab) grâce notamment aux compétences de notre main d'œuvre
- Un critère qui ne rend pas compte de nos emplois et de nos besoins potentiels en foncier liés aux services marchands et non marchands qui caractérisent notre économie (commerce, transports, hôtellerie, tourisme, administration publique, enseignement, santé humaine...)

❖ **Un critère statistique qui ne reflète pas les besoins et les potentiels de notre économie**

45%

Données mobilisées :

- Nombre d'emplois industriels du territoire (INSEE, RP 2009, 2014, 2020)

2. Besoins en logements

- L'Aube (et le SCoT des Territoires de l'Aube), l'un des 4 départements de la RGE à connaître une évolution positive de sa population, et l'un des 2 départements avec le Bas-Rhin à connaître à la fois un solde naturel et un solde migratoire positifs
- Des besoins en logements issus du scénario démographique Omphale de l'Insee qui restent importants jusque 2034 selon le modèle Otello (central tendanciel)



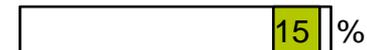
Données mobilisées :

- Besoin en logement calculé via la méthode Otello selon 4 scénarios (Omphale Haut ou Moyen / relogement sur 10 ou 20 ans)

◆ Un critère statistique qui devrait être favorables à nos territoires ?

3. Développement urbain : équipements et services

- Un critère qui ne prend pas en compte la notion de densité de population, les besoins en équipements et services étant à corrélés, sur le plan du foncier, aux enjeux du nombre et de la répartition de l'offre sur les territoires à faible densité, alors que le modèle est plus favorable aux territoires urbains denses

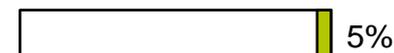


Données mobilisées :

- Population par commune agrégée à l'EPCI (INSEE RP 2020)
- Emploi au lieu de travail par commune agrégée à l'EPCI (INSEE RP 2020)

4. Efficacité foncière

- Un territoire précédemment couvert par des SCoT (3^e génération) et une politique de réduction de la consommation foncière effective depuis les années 2010, dans la moyenne de l'efficacité foncière des SCoT régionaux (étude 7Est)
- Un taux d'effort demandé plus important que pour des territoires qui ne sont jamais dotés de documents de planification stratégique



Données mobilisées :

- Ménages par commune agrégés à l'EPCI (INSEE RP 2009 et 2020)
- Emploi au lieu de travail par commune agrégés à l'EPCI (INSEE RP 2009 et 2020)
- Consommation foncière (BDOCS Grand Est 2010, 2019, 2021)

❖ **Pas de prise en compte des gisements fonciers mobilisables en renouvellement (potentiel inégal selon les territoires)**

Le SCoT des Territoires de l'Aube

- **Consommation foncière projetée à l'horizon 2035**
 - 123 ha par an pour habitat et activité, dont 69 par an de conso d'ENAF
 - Soit pour 10 ans : 690 ha d'ENAF
- **Effort de réduction du SCoT par rapport à la période de référence 2011-2020**
 - Consommation 2011-2020 : 1441 ha (BD OCS GE2)
 - Effort de réduction du SCoT : -52%
 - Annonce SRADDET Bouilly du 24 avril 2023 : 600 ha soit -58%
 - Projet de SRADDET arrêté le 12 décembre 2024 : 363 ha soit -75%

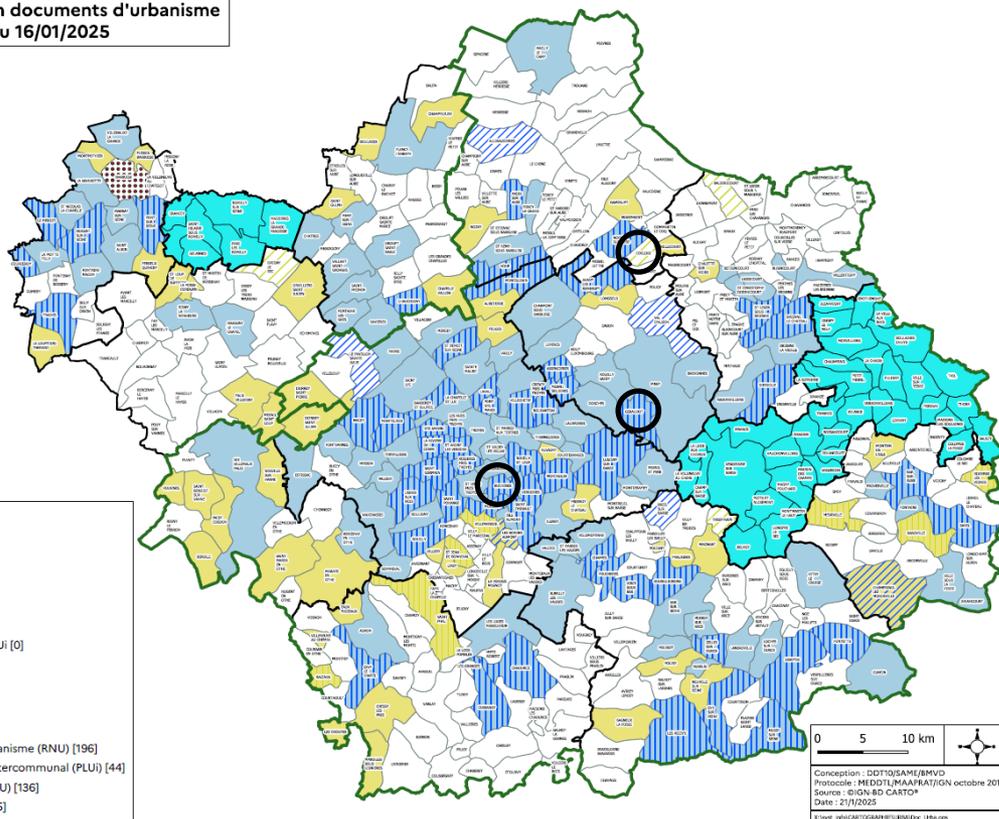


PROPOSITION

- Émettre un avis défavorable et demander une réévaluation de l'enveloppe du SCoT à hauteur de 600 ha pour la période 2021-2030

6. Retour sur les avis émis sur les projets, plans et programmes

 Couverture en documents d'urbanisme
au 16/01/2025



Elaborations / Révisions

- Projet de **PLU de Buchères** (révision) : avis favorable avec recommandations et réserves
- Projet de **PLU de Géraudot** (révision) : avis favorable avec recommandations et réserves
- Projet de **CC de Coclois** (élaboration) : avis favorable avec recommandations et une réserve

7. Retour sur les Rencontres Nationales des SCoT

19^e
**Rencontres
Nationales
des SCoT**



ARCACHON
19-20 JUNI 2025

PROGRAMME
**ENSEMBLE,
CONSTRUIRE DEMAIN !**
Adapter le développement
aux capacités des territoires

FÉDÉRATION
des SCoT

SYBARVAL

500 participants réunis à
Arcachon pour échanger sur
les défis de demain :

- Faire face aux risques et préparer la résilience
- Anticiper la raréfaction des ressources
- Vers de nouveaux modes d'habiter

*Olivier Duquesnoy (Saint-Pouange)
Olivier Jacquinet (Mesnil-Sellières)
Pierre-Frédéric Maitre (Bar-sur-Aube)
Jean-Claude Robert (Mailly-le-Camp)
Claudie, Guillaume, Laëtitia*





Lucas DEUTSCH

Co-fondateur de sinonvirgule,
bureau d'étude et de conseil

« Soutenabilité : on ne sait pas ce qui va se passer mais on sait qu'il faudra être plus résilient, donc on s'organise pour faire face »

« Redirection écologique » ?

De la nécessité de planifier les arbitrages
voire oser le renoncement...

La santé et l'environnement comme socles
des politiques territoriales

« Prendre soin », offrir des environnements
protecteurs aux populations

Mickael GONZVA

Chargé de mission prévention des risques – CCR Réassureur public

Risque de défaut d'assurance des territoires sujets à une vulnérabilité plus forte (sécheresses, risque retrait gonflement des argiles...)

+40% de sinistralité attendue à l'horizon 2050

Assurer la « robustesse » de nos territoires



Jérôme BARATIER

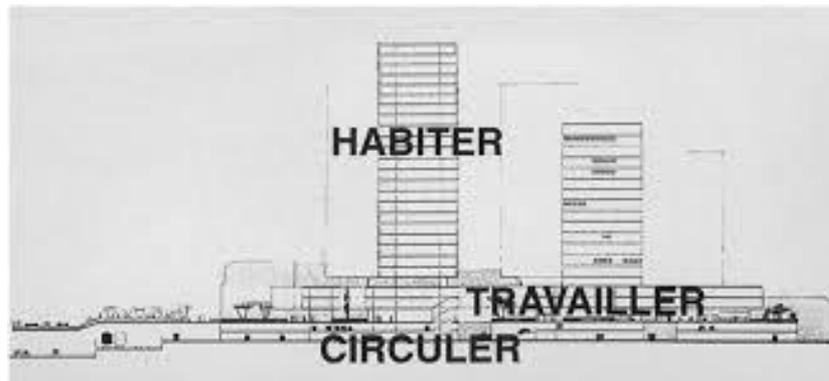
Urbaniste, Professeur à l'école
urbaine de Sciences Po

Rétro-prospective de l'aménagement du territoire :

D'un urbanisme de la planification à un
« urbanisme des opportunités » : au bloc local de
décider pour lui-même

Des mots qui se raréfient :
« communes », « développement »,
« aménagement »...

Des mots qui se multiplient :
« résilience », « perméabilité »,
« fonctionnalités »...



« Le ZAN, c'est comme un
antibiotique à large spectre :
on veut tout régler avec le
même outil... »

Un au-revoir émouvant du
Président Michel Heinrich à l'aube
du renouvellement de mandat...



RENDEZ-VOUS LES
4, 5 ET 6 NOVEMBRE 2026 À ANGERS !

Roselyne BIENVENU
1^{ère} Vice-Présidente du Pôle Métropolitain Loire
Angers et de la CU Angers Loire Métropole

1^{er} Parcours National des SCoT

8. Questions diverses

L'info en ligne
www.syndicatdepart.fr



claudie.leitz@syndicatdepart.fr
valerie.robles@syndicatdepart.fr
guillaume.patris@syndicatdepart.fr

03 25 71 88 98
03 25 71 88 93
03 25 71 89 00